Tordon™ 22K
Herbicide

GROUPE	4	HERBICIDE

Pour supprimer les mauvaises herbes vivaces et bisannuelles profondément enracinées dans les grands pâturages libres, les pâturages de graminées permanents et les terrains non cultivés dans l'Ouest du Canada.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : piclorame 240 g/L
(formulé en sel de potassium)
Solution

N° D'HOMOLOGATION 9005 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION **POISON**

DANGER : IRRITE LES YEUX
PEUT CAUSER UNE IRRITATION CUTANÉE
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET : 3,6 L – 10 L

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 5H1
1-800-667-3852

™Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

PRÉCAUTIONS
DANGER : IRRITE LES YEUX
PEUT CAUSER UNE IRRITATION CUTANÉE
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Lorsqu'on manipule ce produit concentré, porter des lunettes de sécurité et des gants imperméables. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Détruire les souliers contaminés.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, et des gants résistants aux produits chimiques au cours des activités de mélange, de chargement, d'application, de réparation et de nettoyage.

Ne pas appliquer ce produit de façon qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par dérive. Seuls les préposés à la manipulation (préposés au mélange, au chargement et à l'application) portant l'équipement de protection personnelle peuvent se trouver dans la zone de traitement au cours de l'application. Voir le **MODE D'EMPLOI** pour connaître les délais pour la réentrée selon la culture.

Des contacts prolongés ou fréquents peuvent causer des réactions allergiques chez certaines personnes.

Pâturages et grands pâturages : Ne pas laisser les animaux laitiers en lactation brouter les champs dans les 7 jours suivant l'application. Délai avant récolte du fourrage ou coupe du foin : 30 jours suivant l'application. Retirer le bétail des champs traités au moins 3 jours avant qu'il nhe soit envoyé à l'abattoir.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
En cas de brûlure, traiter comme toute brûlure thermique après avoir désinfecté. Pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE
Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

- Ce produit est modérément toxique pour les poissons. Ne pas appliquer directement sur un plan d'eau ni à un endroit où le ruissellement du produit peut atteindre des eaux avec présence de poissons. Ne pas contaminer l'eau par dérive du produit, nettoyage de l'équipement ou élimination des déchets.
- Le Tordon 22K peut causer des dommages à la végétation sensible non visée. Ne pas appliquer dans des fossés d'irrigation qui contiennent, ou qui peuvent contenir, de l'eau destinée à l'irrigation ou à un usage domestique.
- Ne pas appliquer sur des sols très perméables (textures allant de la terre limono-sableuse au sable) sur toute la profondeur et comportant une nappe aquifère peu profonde.
- Ne pas appliquer sur les sols contenant des dolines sur un fond de roche calcaire.
- Ne pas appliquer sur les sols dont les surfaces sont composées de roc très fracturé ou de gravier non consolidé au-dessus d'une nappe aquifère.
- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Observer les zones tampons spécifiées au MODE D'EMPLOI.
- Le piclorame est persistant et peut avoir des effets résiduels. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant du piclorame dans des zones traitées avec ce produit au cours de la saison précédente.
- L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.
- Pour réduire le ruissellement des zones traitées aux habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit dans les endroits comportant une pente de modérée à abrupte, un sol compacté, ou de l'argile.
- Ne pas appliquer s'il y a prévision de forte pluie.
- On peut minimiser la contamination par ruissellement des zones aquatiques en installant une bande végétale entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE
Ne pas entreposer près de nourriture, de denrées alimentaires, de fertilisants, de semences, d'insecticides, de fongicides ou d'autres pesticides.

ÉLIMINATION
Contenants Recyclables:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI
Utiliser l'herbicide Tordon 22K pour supprimer les mauvaises herbes vivaces et bisannuelles à feuilles larges profondément enracinées, y compris le chardon des champs, le laiteron des champs, le liseron des champs, la linaire, l'armoise douce et la matricaire inodore, dans les grands pâturages libres, les pâturages de graminées permanents et les terrains non cultivés tels qu'autour des bâtiments de ferme, les vaines clôtures, les bords de route et autres emprises, y compris les lignes de transmission et de distribution électriques, les chemins de fer et les pipelines dans l'Ouest du Canada. Le Tordon 22K est très actif, soluble dans l'eau et peut être persistant dans certaines conditions environnementales (voir la section intitulé RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT). Pour de plus amples renseignements pour éviter de causer des dommages aux cultures et aux plantes utiles, consulter votre spécialiste régional en agriculture ou le spécialiste en mauvaises herbes local pour obtenir des recommandations et des conseils pour votre région.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole
NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

Ne pas laisser ce produit dériver. Les herbicides à base de piclorame sont très actifs. De petites quantités, appliquées pendant la période de croissance ou de dormance, risquent d'endommager les plantes. N'utiliser qu'une faible pression de pulvérisation (de 150 à 350 kPa) ou un équipement conçu pour minimiser les risques de dérive des bruines sur les plantes désirables comme les légumes, les fleurs, les raisins, les arbres à fruits, les plantes ornementales, les tomates, les pommes de terre, les haricots de toutes sortes, y compris le soja, et autres plantes à feuilles larges. Tenir loin des arbres et des arbustes car leurs racines peuvent s'étendre au-delà de leurs branches. Appliquer le Tordon 22K seulement lorsque les mouvements de l'air sont faibles et utiliser de grosses gouttelettes pour minimiser la dérive. Ne pas appliquer par voie aérienne car cela augmente le risque de dérive.

Ne pas appliquer de Tordon 22K sur une terre irriguée ou en voie d'être irriguée.

Ne pas contaminer l'eau. Ne pas traiter les digues d'irrigation ou les fossés de drainage et éviter que la dérive n'y pénètrre pour éviter la contamination de l'eau utilisée pour l'irrigation. Ériger une digue et éviter l'irrigation à travers les zones traitées. L'eau destinée à la consommation, à l'irrigation et autres usages domestiques ne doit pas être contaminée.

Ne pas répandre la terre traitée. La terre provenant de zones traitées ne doit pas être répandue au moyen de niveleuses de sol, d'équipment de récolte ou agricole ou par tout autre moyen.

Le Tordon 22K ne doit pas servir à un usage domestique ni être appliqué par des applicateurs de pesticides commerciaux dans des zones résidentielles.

Pour utilisation dans des zones industrielles/commerciales, y compris les emprises qui traversent les zones urbaines. Contacter l'organisme provincial de réglementation approprié avant l'utilisation pour déterminer si des zones tampons/distances de retrait sont requises entre la zone traitée (emprise) et la zone résidentielle.

Ne pas traiter les endroits destinés à des cultures sensibles ou autres plantes désirables. Cela prend habituellement jusqu'à cinq ans avant que ne soient désactivées du sol des herbicides contenant du piclorame. Ne pas utiliser autour des plantes sensibles les fauchures provenant d'herbe ou de cultures traitées à l'herbicide Tordon 22K pour constituer du compost ou du paillis, ni le fumier des animaux s'étant nourris dans les zones traitées ou à qui on aura donné du fourrage traité.

Ne pas mélanger dans le pulvérisateur à d'autres herbicides ou pesticides. Pour éviter des dommages aux plantes désirables, les contenants utilisés pour le Tordon 22K ne doivent pas être réutilisés pour contenir d'autres matières. L'équipement de pulvérisation ayant servi à appliquer le Tordon 22K ne doit pas servir à appliquer d'autres pesticides sur des cultures sensibles aux herbicides contenant du piclorame. S'il est nécessaire de le faire, contacter votre spécialiste de gestion de la végétation de Dow AgroSciences pour obtenir des directives détaillées de nettoyage de l'équipement.

Pâturages et grands pâturages : Ne pas laisser les animaux laitiers en lactation brouter les champs dans les 7 jours suivant l'application. Délai avant récolte du fourrage ou coupe du foin : 30 jours suivant l'application. Retirer le bétail des champs traités au moins 3 jours avant qu'il nhe soit envoyé à l'abattoir.

- Ne pas effectuer d'application plus d'une fois par année.
- Usage non agricole : Ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées pendant les 12 heures qui suivent le traitement ou avant que les bouillies ne soient sèches.
- NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides), des estuaires ou des habitats marins.
- NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

S'assurer de respecter toutes les précautions d'utilisation indiquées sur cette étiquette et se souvenir des points clé suivants :

1. N'utiliser que les quantités recommandées.
2. Le Tordon 22K est persistant. Il s'accumule dans le sol. Ne pas déplacer la terre traitée hors de la zone traitée.
3. Il est très difficile de nettoyer le picloram des pulvérisateurs. Utiliser un pulvérisateur différent pour appliquer d'autres matières sur les plantes et les cultures désirables. Les pistolets munis de dispositifs et de réservoirs de dosage pour le Tordon 22K sont utiles pour éviter la contamination du pulvérisateur. Avec de tels dispositifs, le pulvérisateur agricole ne sert que de réservoir pour l'eau.
4. Le Tordon 22K est soluble dans l'eau. Il peut se déplacer avec l'eau dans les fossés d'irrigation ou de drainage.
5. La dérive peut endommager les cultures.

USAGE GÉNÉRAL
Le taux de Tordon 22K requis varie selon les mauvaises herbes à traiter (voir le tableau 1). Utiliser suffisamment d'eau pour mouiller les mauvaises herbes sans qu'il n'y ait de ruissellement. Entre 400 et 800 L de bouillie par hectare traité est habituellement requis. Pour les petites endroits, mélanger tel qu'indiqué dans 18 L d'eau et appliquer 18 L de bouillie de pulvérisation par 100 m^2.

Pour le traitement localisé sur des mauvaises herbes vivaces, mélanger aux taux indiqués dans le tableau 1. Appliquer à un taux de 800 L de bouillie de pulvérisation par hectare traité. Pour les petites endroits, utiliser les taux donnés pour traiter 100 m^2 et appliquer dans 18 L d'eau. Dans le cas de lopins en cercle, appliquer tel qu'indiqué au tableau 2.

Pour supprimer l'euphorbe ésule,le liseron des champs et la linaire seulement, on peut effectuer un traitement généralisé à raison de 90 mL par 100 m^2 en autant qu'on ne traite que 50 % d'un hectare.

Tableau 1 : Taux d'application du Tordon 22K

Mauvaises herbes	Quantité par hectare (litres)	Hectares traités par 2 L	Quantité (mL) par 100 m^2
matricaire inodore	1,1	1,6	11
centaurée maculée	2,25	0,9	22
ive à fleurs axillaires laiteron chardon des champs centaurée de Russie armoise douce	4,5	0,4	45

Tableau 2 : Taux d'application pour lopins en cercle

Diamètre du lopin à traiter (zone de mauvaises herbes plus bordure de 3 m)	Litres de bouillie de pulvérisation à appliquer
10 m	6,25
15 m	14
25 m	40
30 m	57
70 m	308

MODE D'EMPLOI – GRANDS PÂTURAGES LIBRES, PÂTURAGES DE GRAMINÉES PERMANENTS ET AUTRES TERRAINS NON CULTIVÉES
Mélanger avec de l'eau et appliquer à grosses gouttelettes et à faible pression de pulvérisation (de 150 à 350 kPa) ou utiliser un autre équipement conçu pour minimiser la dérive de pulvérisation. Appliquer n'importe quand lorsque des feuilles vertes bien développées sont présentes.

NOTE : Les légumineuses sont sensibles au Tordon 22K. ne pas appliquer sur des pâturages contenant des légumineuses fourragères, à moins que la suppression de ces légumineuses ne puisse être tolérée. Ne pas laisser les animaux laitiers paître les zones traitées dans les 6 semaines suivant l'application.

ZONES TAMPONS SERVANT À PROTÉGER LES HABITATS SENSIBLES

Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants NE nécessitent PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos, traitement localisé.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les cuvettes des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides), estuaires et habitats marins.

Méthode d'application	**Culture**	**Zone tampon (mètres) requise pour la protection des :**	
		Habitats aquatiques	**Habitats terrestres**
Pulvérisateur agricole♦	Grands pâturages libres et pâturages de graminées permanents, terrains non agricoles, y compris emprises	1	120♦♦

♦Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé a une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon mentionnée sur l'étiquette de 30%.

♦♦ Des zones tampons pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour les applications sur les emprises (notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques, les servitudes d'utilité publique et les routes).

Pour l'application sur des emprises, une zone tampon pour protéger les habitats terrestres sensibles n'est pas requise. Cependant, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application existantes minimisant la dérive hors-site, y compris celles liées aux conditions météorologiques (p. ex. direction du vent, vitesse du vent lente) et à l'équipement d'application (p. ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert). Les applicateurs doivent toutefois observer les zones tampons spécifiées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

RECOMMENDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance au Tordon 22K, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes au Tordon 22K et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la popluation si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le Tordon 22K ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à www.dowagro.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

102110

Code de l'étiquette: CN-9005-003-F
Remplace: CN-9005-002-F